

## CHARTE DE L'AMOC

### Le mot de bienvenue de Michelle Rémignon, Présidente de l'AMOC

«Mon mari a eu quatre pontages coronariens en juin 1995. Surpris de cette maladie, nous avons cherché de l'aide et sommes allés à St Paul les Dax à une réunion de cardiaques. Bien entendu, nous avons demandé une antenne sur la Gironde et l'on nous a orientés vers l'AMOC dont j'ai repris la direction à la demande de son ancien président».... ». L'AMOC est là pour écouter, soutenir, aider par le Vécu mais aussi informer sur toutes les avancées médicales, psychologiques qui peuvent aider le patient à reprendre une «autre» vie aussi bien, sinon meilleure que celle avant l'accident...et puis aussi faire de la prévention, avec l'aide de tous les acteurs, de nos partenaires mais surtout avec le soutien actif des bénévoles, qui sont en quelque sorte le «coeur» de notre association. Ils sont la ressource indispensable, dans le partage et l'enrichissement des compétences et des expériences de tous, à la vie et à l'évolution positive de l'AMOC, tel que nous le souhaitons aussi à tous nos adhérents..... »

### Informations générales

**L'AMOC a pour objectif principal d'accompagner la qualité de vie sociale et relationnelle des malades et opérés cardiaques, et s'engage à:**

- ✓ **être à l'écoute des besoins et des attentes de ses adhérents,**
- ✓ **mettre en relations ses parties prenantes** : personnes concernées par les problèmes cardiovasculaires; professionnels du monde de la santé, de l'éducation, du sport, de l'accompagnement social, etc. pour **partager leur vécu, les informations et les actions** dans ce domaine,
- ✓ **accompagner les adhérents** souffrant de problèmes cardiovasculaires pour donner à chacun la possibilité d'agir sur sa vie quotidienne, d'éviter l'isolement tout en participant à une action collective,
- ✓ **Informer les adhérents** sur les nouvelles avancées cardiovasculaires

## Un engagement qui s'appuie sur des valeurs

- ✓ **le respect de la qualité de vie et de la dignité,**
- ✓ **la reconnaissance de la singularité de chaque personne, de son évolution à tous les moments de sa vie,**
- ✓ **l'écoute, l'attention à l'autre, le respect et l'intérêt pour ce qu'il est, en l'accueillant avec ses richesses et ses potentialités,**
- ✓ **la valorisation des capacités de chacun, la recherche de son épanouissement et de son bien-être,**
- ✓ **l'esprit de solidarité et d'entraide entre toutes les parties prenantes de l'AMOC** que sont les administrateurs et adhérents bénévoles, les professionnels ainsi que les partenaires extérieurs (bénévoles, sympathisants, donateurs),
- ✓ **l'ouverture aux autres et à l'environnement**

## Des actions qui concrétisent ses objectifs et ses valeurs

L'AMOC s'engage dans une relation d'informations et d'accompagnement avec ses adhérents :

- **individuellement :**
  - en répondant à leurs questions sur les problèmes cardiovasculaires,
  - en les aidant dans les démarches de leur vie quotidienne : auprès des différents établissements de soins, financiers, d'aide sociale et d'insertion,
  - en faisant le lien avec les professionnels de santé. L'AMOC participe au Collège Aquitain de Prévention Cardio-Neuro-Vasculaire (CAPCV), les Médecins Libéraux d'Aquitaine (URPS-MLA), l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et le Collectif Inter associatif sur la Santé en Aquitaine (CISS-Aquitaine)
- **collectivement :** l'accompagnement collectif engage dans la durée un travail d'équipe entre les bénévoles; c'est un projet « ouvert » qui cherche à associer l'entourage familial, les réseaux amicaux et un projet concerté avec les partenaires professionnels. Il donne lieu à :
  - l'élaboration et la réalisation d'un site internet d'informations qui doit être vivant et actualisé,
  - la mise en œuvre de notre journal trimestriel « le Clin d'œil »,
  - des réunions médicales et psychologiques qui permettent des témoignages, des échanges de vécu entre les adhérents et les professionnels,
  - une participation aux manifestations régionales, une sensibilisation aux massages cardiaques, défibrillateur et signes précurseurs de l'AVC auprès du Grand Public

## **Organisation et fonctionnement**

### **➤ La Gouvernance de l'Association**

L'AMOC respecte les exigences légales:

- ✓ le pouvoir suprême de l'Association est garanti par l'Assemblée générale, organe exécutif assuré par le Bureau,
- ✓ le contrôle des comptes par le scrutateur.
- ✓ Surtout, l'Association favorise la participation des bénévoles aux activités de l'organisation. Elle s'ouvre à l'ensemble des bénévoles potentiels quelle que soient leur situation personnelle et sociale.
- ✓ L'autonomie des membres est privilégiée et le partage des responsabilités dans le respect des statuts et des rôles de chacun est favorisé.
- ✓ Les compétences de chacun sont valorisées en reconnaissant leur rôle et en respectant un juste équilibre entre les pouvoirs.

### **➤ Finances**

- ✓ L'Association s'engage à planifier la conduite et le développement de ses activités en fonction des ressources financières disponibles.
- ✓ Elle tient une comptabilité conforme aux statuts et aux exigences imposées par ses activités ou par ses partenaires.
- ✓ Les comptes d'exploitation et le bilan sont accessibles aux membres et à l'ensemble des relations avec lesquelles elle est en relation.

## **Informations spécifiques au bénévolat**

### **Charte du bénévole**

Tout bénévole accueilli et intégré dans l'Association « AMOC» se voit remettre la présente Charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les responsables de l'Association et les bénévoles.

**La mission de l'AMOC est** de privilégier une qualité de vie sociale et relationnelle pour les malades et opérés cardiaques.

L'AMOC remplit cette mission d'intérêt général:

- ✓ De façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs et de ses bénévoles,
- ✓ dans le respect de la législation en vigueur et de la loi de 1901.

### **La place des bénévoles dans le projet associatif**

Dans le cadre du projet Associatif le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- ✓ De façon permanente.....
- ✓ Régulièrement, de contribuer à faire connaître l'association en participant aux activités et manifestations liées aux missions de l'AMOC, et dont le calendrier est en ANNEXE à la présente Charte

### **Les engagements réciproques**

L'association « AMOC» favorise l'accueil et l'intégration des bénévoles considérés comme membres actifs et qui se reconnaissent et acceptent les principes, valeurs et le mode de fonctionnement tels que repris dans la présente charte.

### **A ce titre, l'AMOC s'engage à l'égard de ses bénévoles à:**

- ✓ communiquer une information claire et permanente sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement. Dans ce cadre, elle met en place des réunions de bénévoles pour favoriser cette communication;
- ✓ situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans une «convention d'engagement» signée à titre individuel;
- ✓ confier aux bénévoles des activités en fonction des besoins de l'association et des compétences des bénévoles, de leurs motivations et de leur disponibilité;
- ✓ définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole;
- ✓ assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'association : formation formelle, tutorat, constitution d'équipes, etc.
- ✓ organiser des points réguliers avec les bénévoles pour tout échange utile dans le cadre de leur activité bénévole;

- ✓ si souhaité par les bénévoles, à valoriser, dans le cadre de leur projet personnel ou professionnel, les missions bénévoles qui leurs sont confiées et validées, grâce au Passeport bénévole (modèle proposé par France Bénévolat). Le passeport bénévole est reconnu comme pièce justificative pour les dossiers de Validation des Acquis de l'Expérience par Pôle Emploi;
- ✓ leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

L'association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission du bénévole, mais dans la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnable.

#### **Les bénévoles s'engagent vis-à-vis de l'AMOC à :**

- ✓ accepter et à adhérer aux principes de l'association, à ses valeurs, à ses missions et se conformer aux objectifs tels que définis dans le projet associatif. L'ensemble des documents cités est consultable sur demande et sur l'accès réservé aux adhérents sur le site internet de l'association. Une copie peut être remise sur simple demande;
- ✓ agir de façon responsable et solidaire pour la promotion et le développement de l'association suivant les orientations définies par l'assemblée générale et mis en œuvre par le Conseil d'Administration;
- ✓ faire preuve de réserve et de discréetion lors de leurs activités au sein de l'association;
- ✓ participer aux activités de l'association telles que définies dans la convention d'engagement individuelle et sur la base des disponibilités choisies conjointement dans cette convention;
- ✓ accepter le travail en équipe et la collaboration avec l'ensemble des membres de l'association, dans une démarche d'entraide et de respect d'autrui;
- ✓ être encadrés par les membres du Conseil d'Administration.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

## **CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE**

Représentée par sa Présidente, Michelle Rémignon, cette convention s'inscrit dans la Charte du bénévolat affichée par notre association «AMOC». Cette convention est remise à Mr/Mme.....

L'association «AMOC» s'engage à l'égard de Mr/Mme :

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
- à l'intégrer dans l'association en lui permettant l'accès à toute information et activité utiles à sa mission de bénévole;
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement des compétences;
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association;
- à couvrir par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités;
- si souhaité par le bénévole, à l'aider à valoriser les compétences acquises dans sa mission de bénévolat avec le Passeport bénévole (modèle proposé par France bénévolat)

L'association «AMOC» pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de Mr/Mme....., mais dans la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Mr/Mme.....s'engage à l'égard de l'association « AMOC » :

- à coopérer avec les différents partenaires de l'association: bénéficiaires, dirigeants et autres bénévoles;
- à respecter ses objectifs, ses valeurs et ses règles de fonctionnement;
- à respecter les obligations de réserve;
- à s'impliquer dans les missions confiées;
- à respecter les disponibilités convenues et à prévenir le responsable désigné en cas d'impossibilité;
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formation proposées;

Mr/Mme....pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais dans la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Fait à....., le.....

Signature du bénévole

Signature du (de la) Président(e)

## ANNEXE : CALENDRIER DES ACTIVITES ET MANIFESTATIONS

<b>Date</b>	<b>Activité/Manifestation</b>	<b>Lieu</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Déroulement</b>	<b>Participants AMOC</b>	
					<b>Responsable</b>	<b>Autres bénévoles</b>
12/9/2015	Forum asso Mérignac	M D A	SAM	10h-18h	Mme REMIGNON	Mme BALASTEGUI
13/9/2015	Forum asso Bordeaux	Hangar 14	Mairie Bordeaux	11h- 18h	Mme REMIGNON	
15/9/2015	Réunion ARS	A RS		10h-12h	Mme REMIGNON	Mme SIMONNET ?
15/9/2015	Réunion IM S	Xavier Arnozan		13h30-17h		
17/2/9/2015	« les politiques publiques en matière de santé connectée et de télémédecine	Faculté Lettres	Pôle Juridique et Judiciaire Pce Pey Berland	14h-16h	Mme REMIGNON	Mme SIMONNET ?
18/9/2015	CA de l'AMOC	M D A		14h30 – 17h	Mme REMIGNON	
1/10/2015	"pratiques médicales innovantes, outils numériques et virtuels".	Ampli Gintrac Fac de la Pce Victoire	Fondation Bordeaux Université	20h30	Mme REMIGNON	
8/10/2015	Pôle Santé Michelin	Bassens ?	Ets Michelin	11H30-14H30	Mme REMIGNON	
13/10/2015	Pôle Santé Michelin	Bassens ?	Ets Michelin	11H30-14H30	Mme REMIGNON	Dr Ohayon
15/10/2015	CA de l'AMOC	M D A		14h30 – 17h	Mme REMIGNON	
22/10/2015	Massages Cardiaques	Biganos		9h – 12h	Mme REMIGNON	M. REMIGNON
24/10/2015	Réunion Automnale	M D A		9h30- 17h	Mme REMIGNON	
7/11/2015	Sport en Cœur	Cité Mondiale	C AP C V	14h – 18h	Dr Ohayon	
19/11/2015	CA de l'AMOC	M D A		14h30 – 17h	Mme REMIGNON	
17/12/2015	CA de l'AMOC	M D A		14h30 – 17h	Mme REMIGNON	

M D A : Maison des Associations 55 Ave du Mal de Lattre de Tassigny à Mérignac